

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : WIT-Nordic (composant A)

Code du produit : 0903 450 103 A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 27KE-900N-U00W-399S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matériau de construction, Adhésifs
Utilisation professionnelle du produit

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse
67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
Diméthacrylate de tétraméthylène
Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl)imino]di-éthanol
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α, α' -[[4-méthylphényl)imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version 7.2 Date de révision: 06.11.2023 Numéro de la FDS: 10669607-00015 Date de dernière parution: 08.08.2023
Date de la première version publiée: 12.07.2018

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1 248-666-3 01-2119490226-37	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 20 - < 30
Diméthacrylate de tétraméthylène	2082-81-7 218-218-1 01-2119967415-30	Skin Sens. 1B; H317	>= 10 - < 20
Quartz	14808-60-7 238-878-4	STOT RE 1; H372 (Poumons)	>= 1 - < 10
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	38668-48-3 254-075-1 01-2119980937-17	Acute Tox. 2; H300 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]diéthanol	Non attribuée 01-2119979579-10	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 619 mg/kg	>= 0,1 - < 0,25
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α'-[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω-hydroxy-	103671-44-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 619 mg/kg	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts
- Température de stockage recommandée : -20 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version 7.2 Date de révision: 06.11.2023 Numéro de la FDS: 10669607-00015 Date de dernière parution: 08.08.2023 Date de la première version publiée: 12.07.2018

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Quartz	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
Quartz	14808-60-7	TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m ³	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				
		VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

Cette ou ces substances ne sont pas biodisponibles et ne contribuent donc pas à un risque d'inhalation de poussière.

Quartz

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,7 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,8 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9,8 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	2,9 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version 7.2 Date de révision: 06.11.2023 Numéro de la FDS: 10669607-00015 Date de dernière parution: 08.08.2023
 Date de la première version publiée: 12.07.2018

	teurs		systemiques	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	0,83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,83 mg/kg p.c./jour
Diméthacrylate de tétraméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	14,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,3 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	2,5 mg/kg p.c./jour
Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	9,8 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	2,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	0,83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,83 mg/kg p.c./jour
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	0,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,4 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	0,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,3 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Eau douce	0,904 mg/l
	Eau de mer	0,904 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,972 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version 7.2 Date de révision: 06.11.2023 Numéro de la FDS: 10669607-00015 Date de dernière parution: 08.08.2023
Date de la première version publiée: 12.07.2018

	Sédiment d'eau douce	6,28 mg/kg
	Sédiment marin	6,28 mg/kg
	Sol	0,727 mg/kg
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-	Eau douce	0,048 mg/l
	Eau de mer	0,0048 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,48 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg
	Sédiment marin	0,12 mg/kg
	Sol	0,21 mg/kg
Diméthacrylate de tétraméthylène	Eau douce	0,087 mg/l
	Eau de mer	0,009 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,098 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,12 mg/kg
	Sédiment marin	0,312 mg/kg
	Sol	0,573 mg/kg
Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol	Eau douce	0,048 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,48 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,21 mg/kg poids sec (p.s.)
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	Eau douce	0,017 mg/l
	Eau de mer	0,0017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0782 mg/kg
	Sédiment marin	0,00782 mg/kg
	Sol	0,005 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	480 min
Épaisseur du gant	:	> 0,2 mm
Directive	:	L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Remarques	:	Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
-----------	---	---

Protection de la peau et du corps	:	Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
-----------------------------------	---	---

Protection respiratoire	:	Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387
-------------------------	---	---

Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)
----------------	---	--

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide pâteux
---------------	---	---------------

Couleur	:	beige clair
---------	---	-------------

Odeur	:	caractéristique
-------	---	-----------------

Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
----------------	---	-----------------------

Point de fusion/point de con-	:	Donnée non disponible
-------------------------------	---	-----------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

gélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Densité : 1,54 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.066 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Quartz:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22.500 mg/kg

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 25 - 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 619 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 619 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Quartz:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 431

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439

Résultat : Irritation de la peau

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 431

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Quartz:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version 7.2 Date de révision: 06.11.2023 Numéro de la FDS: 10669607-00015 Date de dernière parution: 08.08.2023
Date de la première version publiée: 12.07.2018

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : positif

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl)imino]di-éthanol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl)imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version 7.2 Date de révision: 06.11.2023 Numéro de la FDS: 10669607-00015 Date de dernière parution: 08.08.2023
Date de la première version publiée: 12.07.2018

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammifères
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 489
Résultat: négatif

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 102 semaines
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version 7.2 Date de révision: 06.11.2023 Numéro de la FDS: 10669607-00015 Date de dernière parution: 08.08.2023
Date de la première version publiée: 12.07.2018

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Quartz:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Organes cibles : Poumons
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/d ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
NOAEL : >= 300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 49 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Espèce : Rat
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 33 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Quartz:

Espèce : Humain
LOAEL : 0,053 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Remarques : Cette ou ces substances ne sont pas biodisponibles et ne contribuent donc pas à un risque d'inhalation de poussière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Espèce	: Rat, femelle
NOAEL	: 100 mg/kg
LOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 28 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 407

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 100 mg/kg
LOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 28 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 407

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 493 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 143 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 97,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 97,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.140 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 45,2 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Leuciscus idus(Ide)): 32,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,35 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 9,79 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 7,51 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Quartz:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 508 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 731 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 28,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 57,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 245 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 : > 1.995 mg/l
Durée d'exposition: 30 min

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl)imino]di-éthanol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl)imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 84 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 310

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 90,1 %
Durée d'exposition: 60 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Réaction de masse du 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]éthanol et du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 1,5 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Poly(oxy-1,2-éthanediyle), α,α' -[[4-méthylphényl]imino]di-2,1-éthanediyle]bis[ω -hydroxy-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 1,5 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

Coefficient de partage: n- octanol/eau : log Pow: 0,97

Diméthacrylate de tétraméthylène:

Coefficient de partage: n- octanol/eau : log Pow: 3,1

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Coefficient de partage: n- octanol/eau : log Pow: 2,1

Réaction de masse du 2-{[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino}éthanol et du 2,2'-[4-méthylphényl]imino]di-éthanol:

Coefficient de partage: n- octanol/eau : log Pow: 2,17
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

- Produit** : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés** : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
- Code des déchets** : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- produit usagé
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 - produit inutilisé
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 - emballages souillés
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 65

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 13,0 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



WIT-Nordic (composant A)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.08.2023
7.2	06.11.2023	10669607-00015	Date de la première version publiée: 12.07.2018

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR